

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration**

SÉANCE DU 25 JUIN 2020

L'an DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-CINQ JUIN,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 19 juin 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président.

Etaient présents : Christophe BÉCHU, Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

Etaient excusés : William GALLEY, Angelo TOCCO.

OBJET : Finances-Patrimoine : Marchés publics – Commission d'Appel d'Offres des groupements de commandes – Désignation d'un représentant du CCAS.

Monsieur le Président expose,

Mesdames, Messieurs,

En référence à l'article 8 du Code des Marchés Publics, le Centre Communal d'Action Sociale peut adhérer à des groupements de commandes.

Lorsque la convention constitutive désigne une Commission d'Appel d'Offres du groupement, il doit être désigné, parmi les membres ayant voix délibérative de la Commission d'Appel d'Offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une Commission d'Appel d'Offres, un représentant.

Le Centre Communal d'Action Sociale doit donc désigner son représentant parmi ses membres ayant voix délibérative.

Je vous demande de désigner un délégué titulaire et son suppléant pour représenter le Centre Communal d'Action Sociale à la Commission d'Appel d'Offres de tous les groupements.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration désigne, à l'unanimité, Alima TAHIRI comme déléguée titulaire et Richard YVON comme délégué suppléant.

Christophe BÉCHU

Président
Accusé de réception
049-264901158-20200625-DEL-2020-047-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020